

Motifs de la décision prise suite aux observations du public
Consultation du 13 septembre au 4 octobre 2014

**Projet d'arrêté portant désignation du site Natura 2000
« Bassin de l'Andainette»**

Aucune observation n'ayant été émis lors de la consultation, il est décidé de conserver le projet d'arrêté dans la version soumise à la consultation du public.